



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de la cohésion sociale**

# **EMH : STRATEGIE NATIONALE**

**Mardi 11 octobre 2022**

**Dr Chantal ERAULT**  
Médecin de santé publique  
Sous-direction de l'autonomie  
des personnes handicapées et des personnes âgées





## DGCS : La Direction interministérielle qui agit pour améliorer les vies du quotidien

La DGCS conçoit et pilote les politiques publiques de solidarité pour améliorer les vies des :



Personnes en situation de  
précarité



Personnes  
âgées



Personnes  
handicapées



Enfants  
et familles



Majeurs protégés

Elle agit également :



Pour renforcer l'attractivité des métiers du social et du médico-social



Sur les politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Contexte

- La crise du Covid a mis en avant la nécessité d'une généralisation et d'une structuration des dispositifs d'appui pour les ESMS, notamment pour les EHPAD
- Éléments sur la mise en place de ces dispositifs
  - Le Plan stratégique national 2009-2013 qui a étendu la politique de prévention des IAS aux ESMS puis le PROPIAS (2015), tous deux n'ont pas intégré de recommandation sur l'organisation de modalité d'appui pour la prévention et la gestion du risque infectieux pour les ESMS, laissant cette organisation aux ARS
  - Des dispositifs d'appui territorialisé en hygiène ont été expérimentés par plusieurs ARS à partir de 2012-2013
- La Stratégie Nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance prévoit de poursuivre la mise en place dans toutes les régions des équipes mobiles d'hygiène (EMH)



# Stratégie Nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance (1/2)

## Une action résume les actions en direction des ESMS

**ACTION 16** : Adapter et renforcer les actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance en ESMS.

- 16.1. Renforcer la promotion sur l'hygiène des mains et les précautions standard, y compris la prévention des accidents d'exposition au sang (AES) en ESMS.
- 16.2. Promouvoir l'évaluation du risque infectieux et l'analyse du risque en ESMS
- 16.3. Favoriser la mise en place des éléments clés des programmes de bon usage des antibiotiques en milieu médico-social, en priorité en EHPAD, proposés par le CNP de maladies infectieuses et tropicales.



# Stratégie Nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance (2/2)

## Une action avec 2 sous actions qui concernent les EMH

**ACTION 27** : Renforcer les ressources humaines des équipes territoriales et locales spécialisées dans les infections associées aux soins et dans le bon usage des antibiotiques.

- 27.1. Disposer de recommandations professionnelles faisant l'état des lieux des équivalents temps plein (ETP) existants des EMH/EOH/EMA/référents
- 27.2. Poursuivre la mise en place dans toutes les régions des équipes mobiles d'hygiène(EMH) intervenant dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS), sur la base des recommandations citées précédemment, en veillant à une harmonisation de ces dispositifs entre régions



# Orientation pour poursuivre le déploiement dans toute les régions d'EMH

- Les missions
- L'inscription dans un réseau
- Les constats sur la diversité des approches régionales
- Le financement
- Les perspectives



## Les missions des EMH (1/3)

*Synthèse à partir des recommandations de la SF2H et de documents ARS*

### Gestion du risque /prévention

- Appui pour établir le document d'analyse du risque infectieux (DARI ) y compris appui à l'élaboration et au suivi du plan d'action
- Réalisation d'audit / d'évaluation périodiques sur différentes thématiques
- Promotion des bonnes pratiques de prévention du risque infectieux ; contribution à l'élaboration ou l'actualisation des protocoles de bonnes pratiques dans les ESMS ;
- Accompagnement et aide à la communication des ESMS en direction des professionnels, résidents et familles sur la maîtrise du risque infectieux, la vaccination...
- Conseils aux ESMS concernant l'environnement
- Action de formations



## Les missions des EMH (2/3)

### Intervention en cas de épisodes infectieux

- Aide à la mise en place d'une surveillance des infections associées aux soins dans les ESMS
- Appui dans l'investigation des épisodes infectieux, lors d'alertes sanitaires ou en cas d'épidémies et dans la mise en place des mesures de contrôle
- Accompagnement de la déclaration des cas groupés (en lien avec le CPIAS et l'ARS)
- Appui à la réalisation de l'analyse à posteriori et des RETEX de ces événements





## Les missions des EMH (2/3) : L'inscription dans le maillage territorial de la nouvelle stratégie nationale

- Proximité avec l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) pour des échanges et partages d'expérience, partage de ressources, ....)
- Articulation avec d'autres équipes : de gérontologie, de soins palliatifs, d'infectiologie et les équipes multidisciplinaire en infectiologie (EMA)
- Participation aux actions d'animation du réseau des professionnels concourant à la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance organisées par le CPIAS
- Participation, le cas échéant, aux instances de pilotage mises en place par l'ARS
- Participation et/ou relais à des enquêtes régionales ou nationale
- Elaboration d'un rapport d'activité (*dont une part doit être harmonisée*)



# 1<sup>ers</sup> constats sur la diversité des situations régionales (1/2)

## Dénomination

EMH, mais dans certains cas, infirmière mobile d'hygiène (IMH) ... ou autres dénominations

## Déploiement

- La mise en place des EMH a débuté en 2012 – 2013 dans certaines régions
- En 2020 : des EMH dans 10 régions, avec un réseau coordonné par les CPIAS
- Depuis 2021 : déploiement ou renforcement du dispositif dans plusieurs régions

## Périmètre couvert

- Un dispositif destiné seulement aux EHPAD ou qui intègre des ESMS du champ du handicap
- Un accompagnement dans la durée ou temporaire

## Rapport d'activité

Des disparités dans la production de rapport d'activité



## 1<sup>ers</sup> constats sur la diversité des situations régionales (2/2)

### Nombre d'ESMS couverts par EMH

- Une diversité dans le nombre d'ESMS couverts par une EMH : de 3000 places (40 ESMS) à 9 ou 10 ESMS, notamment en fonction de la stratégie de positionnement de ces EMH
- Des écarts dans le % d'ESMS bénéficiant d'une EMH

### Composition

- Seulement IDE ou avec un temps de praticien + secrétariat
- Un ratio d'ETP pour 3000 places (40 ESMS) entre 2,2 et 4 avec une moyenne de 3 (*estimation*)

Reco SF2H :  
a minima : 1 ETP IDEH + 0,5 ETP Praticien  
pour 20 à 25 ESMS (1 500 places) + temps  
de secrétariat

### Modèle économique

Financement intégral par l'ARS ou financement partiel par l'ARS, avec participation des ESMS (progressive ou non)



## Le Financement

### Un début de financement national en 2022

- Objectif du financement national :
  - Consolider et pérenniser le financement des EMH, assuré actuellement par les ARS
  - Assurer à terme, la couverture de la totalité des EHPAD non rattachés à un ES et progressivement des ESMS du champ du handicap médicalisés (MAS, FAM, IEM, ...)
- Une montée en charge du financement sur 6 ans
- Un financement via le fond d'investissement régional (FIR)
- Un montant de 2,8 M€ en 2022

### Une demande de financement complémentaire pour 2023



## Les perspectives

- Le dispositif d'appui territorialisé pour la prévention et la gestion du risque Infectieux en ESMS, s'appuyant sur des EMH, a vocation à rester piloté par chaque ARS
- Un travail va être engagé pour :
  - Actualiser les constats
  - Elaborer des recommandations nationales partagées visant à une harmonisation progressive de ces EMH, en tenant compte des recommandations de la SF2H et des contraintes nationales et régionales  
*(méthodologie de travail en cours de finalisation)*
- Projet d'une instruction à l'issue de ces travaux



# Merci pour votre attention

# Questions?

